

**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« Ni Oui, Ni Non : le défi Inoz »**  
Du 13 juillet au 23 août 2026

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société ALTA QWARTZ, ci-après dénommée « l'Organisateur », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°433 806 726, dont le siège est au 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, organise un jeu avec tirage au sort intitulé « Ni Oui, Ni Non : le défi Inoz » accessible via l'assistant conversationnel Inoz sur le site internet du centre commercial Quartz (ci-après dénommé « le Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

**Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu a lieu du 13 juillet 2026 à 00h01 au 23 août 2026 à 23h59 (date et heure France métropolitaine de connexion faisant foi). Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

La participation au jeu est réservée aux personnes physiques majeures, disposant de la capacité juridique, d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant en France.

Sont exclus le personnel de l'Organisateur, ainsi que les membres de leur famille et toutes les personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

La participation est strictement personnelle et nominative. Un participant ne peut jouer pour le compte d'une autre personne.

Plusieurs participations sont autorisées par personne pendant la durée du Jeu. Toutefois, une seule participation pourra être prise en compte pour le tirage au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les informations fournies. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion du Jeu.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU**

Le Jeu est accessible directement sur le site internet du centre commercial Quartz ou sur les QR codes présents dans le centre, via l'assistant conversationnel Inoz.

Pour participer, il est nécessaire de :

- Cliquer sur l'avatar Inoz (bulle de conversation affichée à droite de l'écran)
- Lancer une partie du jeu « Ni Oui, Ni Non »
- Répondre à une série de 5 questions sans jamais utiliser les mots « oui » ou « non » (ni leurs variantes)
- Valider sa participation en renseignant ses coordonnées (email/Prénom/NOM/téléphone)

Toute réponse comportant un mot interdit met fin immédiatement à la partie. Le participant peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite pendant la durée du Jeu.

Seules les participations ayant validé les 5 questions sans erreur et ayant renseigné un email valide seront prises en compte pour le tirage au sort.

Un tirage au sort sera effectué à l'issue du Jeu parmi les participations valides.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le Jeu en cas de force majeure.

#### **ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort dans un délai de 7 jours suivant la fin du Jeu.

Les gagnants seront contactés dans les meilleurs délais après le tirage au sort par la société Organisatrice par email à l'adresse renseignée lors de leur inscription au jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci. Sa dotation ne sera alors pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes, incomplètes, notamment de l'envoi de l'information à une adresse mail inexacte.

#### **ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- 1 carte cadeau Quartz d'une valeur de 150€
- 2 cartes cadeaux Quartz d'une valeur de 25€
- 3 pots de miel Quartz d'une valeur de 8€
- 2 gourdes Quartz d'une valeur de 5,70€
- 2 accroches sac Quartz d'une valeur de 2,35€

Les lots sont attribués par tirage au sort.

Les lots sont non échangeables, non remboursables et non convertibles en espèces.

Les lots seront à retirer à l'accueil du centre commercial Quartz, sur présentation d'une pièce d'identité, dans un délai communiqué lors de la prise de contact avec les gagnants.

Aucun envoi postal ne sera effectué.

La dotation ne peut donner lieu, de la part des participants et des gagnants à la remise de leur contrevalet en argent, ni à leur remplacement pour quelle que cause que ce soit, ceci excluant notamment toute possibilité de rendu monnaie.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Il perdra alors le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à quelque indemnisation ou contrepartie.

La dotation ne sera quant à elle pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer les cartes cadeaux par d'autres lots équivalents et de valeur équivalente.

En cas de non-retrait ou de refus du lot, aucun remplacement ou compensation ne pourra être exigé.

La dotation ne sera quant à elle pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer les cartes cadeaux par d'autres lots équivalents et de valeur équivalente.

En cas de non-retrait ou de refus du lot, aucun remplacement ou compensation ne pourra être exigé.

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice décline toute responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu et ce en particulier en cas d'annulation, de perturbation du jeu, en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent Jeu sans préavis, ainsi que de différer les différentes dates si les circonstances notamment de force majeure l'exigeaient, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait et aucun dédommagement demandé par les candidats.

Des modifications du règlement, notamment en cas de force majeure, pourront être publiées. Elles seront alors notifiées aux participants et considérées comme acceptées par les candidats si ces derniers ne s'y opposent pas explicitement dans les 48h de leur notification. Les candidats ayant manifesté leur opposition aux modifications du règlement seront exclus du jeu.

## **ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES**

Dans le cadre du Jeu, les joueurs communiquent à la société Organisatrice, sur la base de leur consentement, leurs données personnelles (nom / prénom / mail / numéro de téléphone) qui seront traitées par cette dernière aux fins de sélectionner le gagnant et lui faire profiter de son lot.

Ces données peuvent être communiquées au service marketing de la Société Organisatrice et/ ou à la Direction du Centre ainsi qu'à leurs prestataires techniques afin de réaliser le traitement considéré.

Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'Union Européenne. et seront conservées par la Société Organisatrice pendant la durée nécessaire au traitement du Jeu et maximum un an.

Elles pourront être conservées pendant un délai de 3 ans suivant le dernier contact avec le candidat en cas d'acceptation par le joueur de recevoir les offres commerciales du centre.

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, les joueurs disposent sur leurs données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation et (v) de portabilité vers un prestataire tiers le cas échéant. Ils peuvent en outre s'opposer à tout moment à leur traitement. Ils peuvent faire valoir leurs droits en contactant le DPO de la Société Organisatrice à l'adresse [dpo@altarea.com](mailto:dpo@altarea.com). En cas de litige, ils disposent également du droit de saisir la CNIL.

#### **Article 8 : ACCES AU REGLEMENT**

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est accessible sur les pages du Jeu ou sur simple demande pendant toute la durée du jeu par email à la Direction du Centre.

#### **ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE**

Les marques et notamment la marque du Centre, les logos, les graphismes, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le Jeu ou diffusés par le biais du compte (Instagram) de la société Organisatrice sont sa propriété exclusive ou de leurs titulaires respectifs et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la Société organisatrice ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Le participant s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit les éléments du Jeu.

## **ARTICLE 10 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou du site internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause imprévisible, irrésistible et extérieure (force majeure) échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

## **ARTICLE 11 - LITIGES**

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Toute réclamation relative à ce Jeu devra être portée à la connaissance de la Société Organisatrice obligatoirement par voie postale, dans un délai de huit jours à compter de la fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris et sera exclusivement soumis à l'application de la loi française.